



LA SANTÉ

Arélia Santé, soyez vite et bien remboursé



Bénéficiez de garanties performantes et de tarifs compétitifs

Un forfait optique étendu à la chirurgie correctrice dès la deuxième formule	Bonus fidélité en dentaire en fonction de l'ancienneté de votre contrat	Prise en charge très complète des médecines douces
Autres forfaits : optique, dentaire, naissance/ adoption, cure thermale...	Dépassements d'honoraires intégrés dès la 3 ^{ème} formule	2 options : « renfort dentaire et optique » et « Bien-être » (audioprothèse, cures thermales, médecines douces)
Forfait d'hospitalisation journalier illimité (chambre particulière et lit d'accompagnement)	Gratuité de la cotisation de l'enfant jusqu'à l'échéance annuelle de votre contrat (lors de la naissance ou de l'adoption)	Gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant mineur



LA PROTECTION

LA FISCALITÉ

LA PRÉVOYANCE

LA SANTÉ

LA RETRAITE





LA SANTÉ

Arélia Santé, soyez vite et bien remboursé



Exemples de remboursements santé

MÉDECINE DE VILLE	AUDIOPROTHESE	DENTAIRE	OPTIQUE
			

DETAIL DES
FORMULES



LA PROTECTION

LA FISCALITÉ

LA PRÉVOYANCE

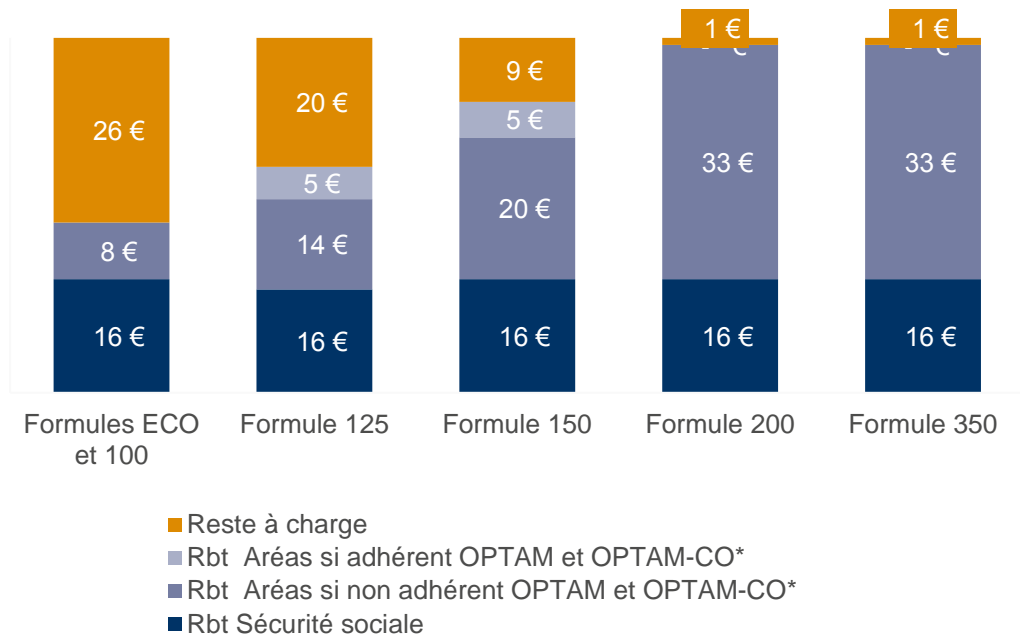
LA SANTÉ

LA RETRAITE





Remboursement consultation généraliste avec dépassement d'honoraires 50 €



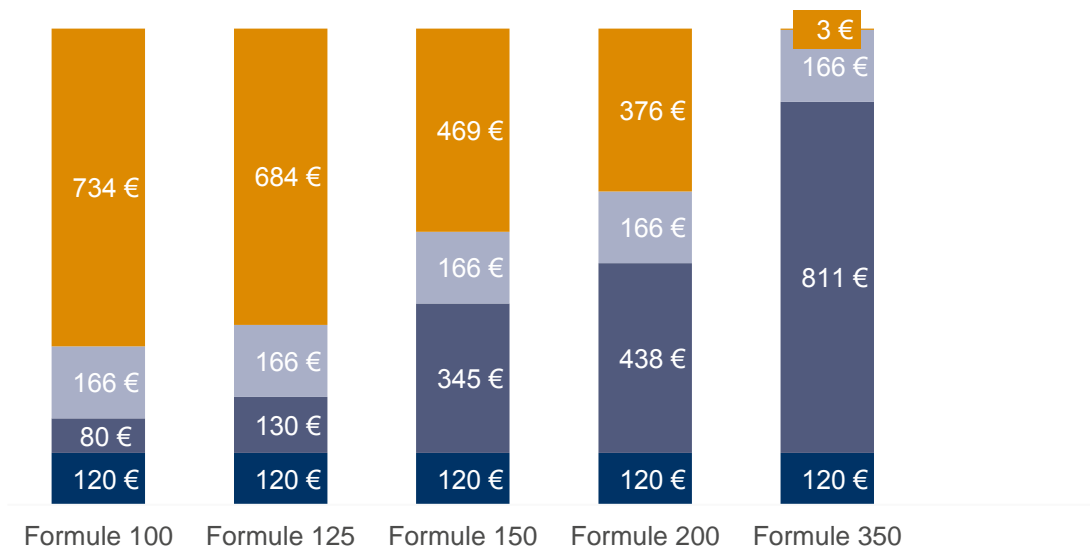
* OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) et OPTAM-CO (pour les Chirurgiens et Obstétriciens) : conventions signées entre l'assurance maladie et les médecins du secteur 2 et certains médecins du secteur 1 autorisés à facturer des dépassements d'honoraires. Lorsqu'un médecin signe cette convention, il s'engage à limiter ses dépassements d'honoraires. La liste des médecins signataires de ce dispositif est disponible sur www.ameli-direct.fr





Remboursement appareil auditif 1 100 €

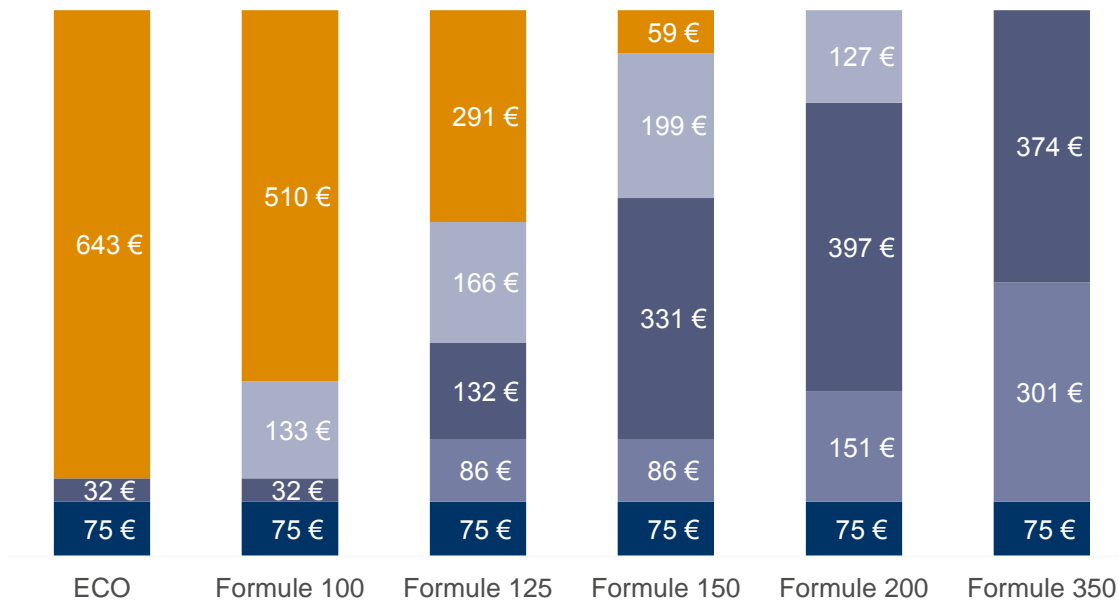
■ Rbt Sécurité sociale ■ Essentielle et Intégrale ■ Avec Option Bien être ■ Reste à charge





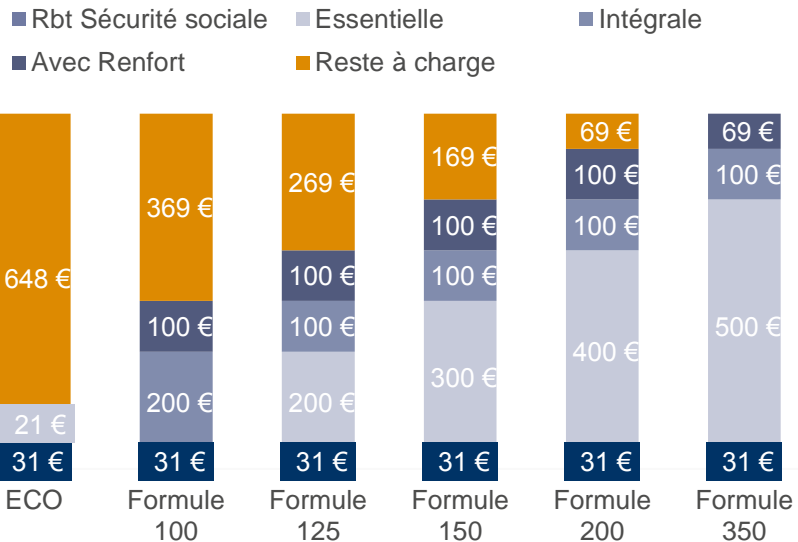
Remboursement couronne dentaire 750 €

■ Rbt Sécurité sociale ■ Essentielle ■ Intégrale ■ Avec Renfort ■ Reste à charge

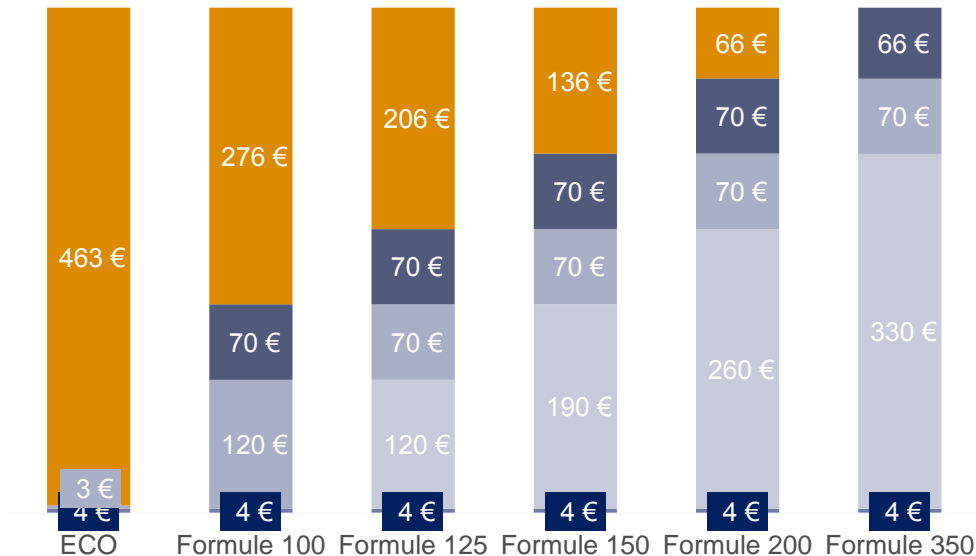




Remboursement lunettes 700 €*



Remboursement lunettes 470 €**



* 2 verres « très complexes » (verres blancs multifocaux ou progressifs, sphères hors zone -8 à +8 dioptries) pour les plus de 18 ans + monture (prise en charge de la monture plafonnée à 150 €)

** 2 verres simples (verres blancs à simple foyer, cylindre ≤ à +4 dioptries, sphères -6 à +6 dioptries) pour les plus de 18 ans + monture (prise en charge de la monture plafonnée à 150 €)

